Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrie, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Sp 8.82. — TELEPHONE

La grève des charpentiers-menuisiers

La grève des charpentiers-menuisiers sera, ce matin, à peu près générale.

Il est intéressant de rappeler, à propos de cette grève, qu'elle est la conséquence du refus, par les patrons, d'accepter un projet de tarif qui leur a été soumis en décembre 1912 !!

Si les patrons n'ont pas eu le temps d'étudier le projet de tarif en question depuis cette époque, ils sont vraiment à plaindre.

Nous avons recherché le texte du projet tel qu'il a été élaboré par la commission syndicale et que nous l'avons publié le samedi 28 décembre 1912. Nous le reproduisons ci-dessous :

Article 1er. — La durée de la journée de travail sera : 10 heures.

Article 2. — Les ouvriers, charpentiers, menuisiers et similaires auront 5 centimes d'augmentation à l'heure

Article 3. — Le travail des dimanches et jours fériés sera payé double, le travail de nuit et les heures supplémentaires également.

Article 4. — Le montant du déplacement sera de un franc par jour à partir de 2 kilomètres de la maison du patron; toutefois, pour toucher l'indemnité, l'ouvrier devra passer les barrières de l'octroi.

Article 5. — Pour les travaux au-delà d'un rayon de dix kilomètres, la pension, les frais de chemin de fer et le temps que voyage l'ouvrier, seront à la charge du patron.

Article 6. — Tout ouvrier travaillant dans un rayon de quarante kilomètres, aura le droit de revenir toutes les semaines chez lui : jusqu'à soixante kilomètres, tous les quinze jours, et au-delà tous les mois : lesdites distances étant fournies à titre d'indication

Article 7. — Les entrepreneurs seront responsables de l'outillage en cas d'incendie : les ouvriers devront indiquer approximativement la valeur de leurs outils.

Article 8. — Les patrons seront tenus à prévenir l'ouvrier au moins trois jours avant tout renvoi. Dans ce cas, il sera accordé à l'ouvrier une heure le matin et une heure le soir afin de lui permettre de se procurer de l'occupation ailleurs.

Article 9. — Le salaire des ouvriers sera payé dans les bureaux respectifs des chefs d'entreprises ou sur les chantiers ; la paie devra être terminée aussitôt l'arrêt du travail ; elle se fera à la semaine.

Article 10. — Application du bulletin de paie individuel hebdomadaire, stipulant les heures de travail ordinaires, supplémentaires, etc., de toute la semaine, avec le prix spécial en regard de chacun d'eux, puis le salaire total, le tout signé par le patron.

Article 11. — Tout différend qui surviendrait entre patrons et ouvriers sera tranché par le syndicat et le patron intéressé avant toute instance en justice ».

Triste fin d'un colporteur

IL CHERCHAIT LA MORT, IL LA TROUVE

Dans la nuit de samedi à dimanche, un peu avant minuit, le nommé Louis Franchomme, 53 ans, colporteur, sorti le matin de l'hôpital où il était en traitement, s'enfonçait la lame d'un canif dans la gorge, alors qu'il se trouvait dans un estaminet de la rue de Lannoy.

M. le docteur Dispa, mandé d'urgence, constata que la blessure était légère mais fit cependant réintégrer l'hôpital à Franchomme.

Or, ce dernier, dimanche matin, était trouvé pendu, à l'aide de son mouchoir, à la tête de son lit.

M. Appert, commissaire de police, a procédé aux constatations légales. Il a été impossible de savoir pourquoi le colporteur voulait mourir.

Une affaire à éclaircir

DEUX ARRESTATIONS

C'est une histoire obscure. Elle s'est d'ailleurs passée en pleine nuit et pendant la grève du gaz. Voici :

Dimanche, à trois heures du matin, M. le sous-inspecteur de police Lorthioir, de service au poste central voyait arriver un sieur Georges Lecomte, 33 ans, demeurant rue du Congo, 135, à Mouveaux, qui lui raconta ce qui suit :

« Me trouvant près des Halles, en léger état d'ébriété, j'ai été assailli par trois individus, Léon B..., Philippe V... et D..., dit « Soleil », lesquels m'ont enlevé ma montre et mon portemonnaie contenant 5 francs ».

Les agents cyclistes Barrat et Dumortier, envoyés d'urgence sur les lieux de l'agression par M. Lorthioir, réussirent, après une poursuite mouvementée, à arrêter V... et D..., dit « Soleil ».

L'ENQUETE

A la suite de l'enquête ouverte sur cette affaire par M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, les deux personnages ont été maintenus en état d'arrestation et seront aujourd'hui déférés au parquet.

Ce sont les nommés : Philippe Vercauteren, 22 ans, débardeur demeurant rue Monge, et Jean-Baptiste Deschoemacker, 24 ans, débardeur, demeurant rue Monge, cour Delplanque.

En outre de l'agression dont nous parlons plus haut, ils sont inculpés de violences et attaque nocturne suivie de vol, sur M. Narcisse Desreumaux, 49 ans, encolleur.

Le troisième individu, un sieur Léon Baco, est activement recherché. Il a tiré un coup de revolver dans la direction de l'agent Barrat au moment où celui-ci le poursuivait.

REUNION ELECTORALE

Mercredi 6 mai, à huit heures du soir, aura lieu à l'école municipale de la rue de Naples, une grande réunion électorale publique et contradictoire.

Henri Lefebvre, conseiller municipal de Roubaix ; Alphonse Debaisieux, adjoint au maire de Roubaix ; le docteur Labbe, président de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste des cantons de Roubaix, prendront la parole.

UN SEPTUAGENAIRE FAIT UNE CHUTE

M. Charles-César Broigniez, 76 ans, tisserand, né à Lille et demeurant à Roubaix, rue de Saint-Amand, est tombé, frappé de syncope, en passant rue Pierre Motte.

M. le docteur De Gandt, fils, requis par l'agent de police Dubocage, a donné ses soins au malheureux vieillard et l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

UN DEMI-COCHON EN BALADE !

La chose peut paraître extraordinaire. Elle est pourtant vraie.

M. Jules Cardon, demeurant rue de Crouy, 79, et M. Edouard Gaillet, demeurant rue Jean-Baptiste Nutte, 78, ont trouvé dans la rue Jouffroy, en face de la ferme Loridan, un demi-porc qu'ils ont déposé chez un voisin. M. Lemaire, épicier au numéro 110 de ladite rue. Celui qui a égaré sa moitié... de cochon, peut la réclamer à cette adresse.

L'EMBALLEUR « EMBALLÉ »

Une soif ardent ayant samedi desséché le gosier de l'emballeur Maurice Legrand, 22 ans, occupé au peignage Allart et demeurant rue des Fossés, 66, ce dernier entreprit une beuverie mémorable.

Les pintes succédèrent aux pintes, tant et si bien que notre homme, saoûl comme trente-six chanoines, arriva vers cinq heures et demie du soir au cabaret Delbart, boulevard de Strasbourg, 50.

Comme on refusait de le laisser entrer, il se mit à briser les carreaux, pour aérer l'estaminet, et les agents Dendauw et Vandenberge étant intervenus, le pochard les reçut avec des injures, des coups de poing et des coups de pied.

Les policiers, avec l'aide de deux de leurs collègues, réussirent pourtant à « emballer » le récalcitrant emballeur, qu'ils conduisirent au violon du 5e arrondissement.

Aujourd'hui, l'emballeur « emballé » reconnaît qu'il a eu tort de s'emballer.

LE VELO DU COPAIN

Une bicyclette c'est comme une femme, ça ne se prête pas ». Pour avoir méconnu la sagesse de cet axiome populaire, Clovis Farnaud, 23 ans terrassier, demeurant rue Nain, 52, a dû, hier dimanche, porter plainte contre son camarade Auguste Buffet, également terrassier, et demeurant à la même adresse.

Buffet a disparu en emportant la bicyclette de Farnaud. La machine disparue vaut 222 francs. La police enquête.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Mme Léonie Lambrecht, qui se trouvait vers midi au marché au boulevard Gambetta, a été prise d'une syncope et est tombée sur la chaussée.

M. le docteur Delcouillerie, appelé à donner des soins à la malade l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

LES ACCIDENTS DE VÉLOS ET LE NORD-TOURISTE

Avec l'arrivée des beaux jours, voici venir l'époque où les fervents de la bicyclette vont pouvoir s'adonner à leur sport favori. Mais la fréquence des sorties augmente pour les amis de la pédale les chances d'accidents, aussi-il n'est-il pas inopportun de rappeler à ce sujet les avantages considérables que confère aux cyclistes leur inscription sur les contrôles du Nord-Touriste.

Avec une cotisation annuelle de cinq francs, ils obtiennent l'entrée de leurs vélos en Belgique, sans avoir à payer aucune redevance, mais ils bénéficient surtout des privilèges de l'assurance contre les accidents de bicyclette qui pourraient leur survenir. Ces privilèges sont les suivants : indemnité de 2,500 francs en cas de décès ; 2,500 francs en cas d'invalidité partielle permanente ; 2,500 francs en cas d'indemnité partielle permanente (proportion de 5 à 50 pour cent, suivant la gravité).

Lors d'une incapacité de travail quelconque, l'adhérent du Nord-Touriste reçoit un franc par jour pendant les trois premiers mois ; o fr. 75 centimes par jour pendant les trois mois suivants ; 5 francs au maximum pour remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques ; les frais d'hospitalisation, s'il y a lieu, et, comme responsabilité civile, une somme de 2,000 francs pour accidents corporels occasionnés aux tiers.

Les inscriptions au Nord-Touriste sont reçues au siège social, 11, contour Saint-Martin ; l'intérêt personnel de tous les cyclistes leur commande de profiter de ces précieux avantages que seul peut donner le grand groupement régional.

A L'INSTITUT TURGOT

Ecole pratique de Commerce et d'Industrie

Des Bourses d'entretien seront accordées cette année, par le Ministère du Commerce, aux élèves pourvus du certificat d'études primaires, et qui se disposent à suivre les cours de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Roubaix.

Les candidats doivent se faire inscrire à la Préfecture pour le 15 mai. Ils joindront à leur demande d'inscription portant la mention « Bourses d'entretien » :

1. Leur acte de naissance :
2. Leur certificat d'études ou une copie légalisée. Les candidats âgés de plus de treize ans sont dispensés de cette formalité. (Les candidats au certificat d'études en 1914 peuvent solliciter leur inscription conditionnelle) :
3. Un certificat de bonne conduite signé par le chef de l'établissement où ils ont fait leurs études :
4. Un certificat de revaccination :
5. Un extrait du rôle des contributions ou un certificat de non-imposition délivré par le percepteur. (Cet extrait sera accompagné d'une feuille de renseignements dont le modèle est à l'Institut Turgot, à la disposition des intéressés) ;
6. Un état nominatif des enfants composant la famille avec l'âge de chacun et, s'il y a lieu, leur profession ; cet état indiquera également les services publics que les parents ont pu rendre. (Cet état sera certifié par le maire de la commune).
7. Un certificat médical, attestant, pour les candidats qui se destinent à la section industrielle, qu'ils peuvent se livrer sans aucun danger au travail manuel.

Les centres d'examen seront fixés ultérieurement. L'examen aura lieu le lundi 8 juin. Il comprendra les épreuves suivantes :

Composition française (récit ou lettre d'un genre simple) ;
Ecriture (grosse, moyenne et fine cursive) ;
Dictée et questions de grammaire ;
Arithmétique ;
Questions sur l'histoire et sur la géographie de la France.

Il n'y a que des épreuves écrites.

(Les dossiers peuvent être remis à M. Lambert, directeur de l'Institut Turgot, pour le 12 mai).

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

LE TRAIN DE 8 H. 47

Un de nos confrères parisiens vient de poser à ses lecteurs cette curieuse question :

Quelle est la pièce jouée au cours de cette saison théâtrale dans un grand théâtre de Paris et qui a remporté le plus colossal succès de fou rire et de curiosité ?

A l'heure actuelle, 67.294 réponses parvenues donnent la priorité au « Train de 8 h. 47 », pièce militaire tirée du célèbre roman de Courteline.

« Le Train de 8 h. 47 », nous visitera très prochainement.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 3 mai 1914

Naissances. — Fernand Coutarel, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 19. — Denise Seynave, rue Chanzy, 89.

Décès. — Jean-aBptiste Vandamme, 65 ans, journalier, avenue Julien Lagache.

WATTRELOS

LES VACCINATIONS GRATUITES. — Le maire de Wattrelos a l'honneur d'informer ses administrés que MM. les médecins de l'assistance médicale gratuite, délégués en vertu de la loi comme médecins vaccinateurs se tiendront à l'école publique de filles du Centre les jeudis 28 mai et 4 juin 1914 de trois à quatres heures de l'après-midi, pour procéder aux vaccinations gratuites.

Il leur rappelle que la vaccination antivariolique est obligatoire en 1914 pour les enfants nés en 1904 et 1913 et pour les personnes nées en 1894.

Les enfants soumis à la vaccination et fréquentant les écoles de la ville y seront vaccinés par le service d'inspection médicale des écoles.

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés d'avoir recours au service gratuit ; ils n'auront qu'à déposer avant le 1er décembre prochain un certificat délivré par le médecin ou la sage-femme constatant qu'ils ont satisfait à la loi.

ETAT-CIVIL de WATTRELOS. — *Naissances.* — Léon Eckhaut, rue du Sapin-Vert, 45. — Raymond Blain, rue de Béthune, cour Byttebier, 4. — Marguerite Fauvarque, hameau du Gauquier, 15.

Publications de mariages. — Eugène Vandecaveye, tourneur en fer, et Angèle Selosse, sans profession. — Louis Milliquant, préposé des douanes, et Pauline Dobbels, tisserande. — Charles Piron, potassier, et Madeleine Olivier, retordeuse. — Achille Vandebrouck, représentant, et Louise Doutreluingne, sans profession. — Emile Castel, cultivateur, et Jeanne Lagache, sans profession. — Clovis Jer—yn, coiffeur, et Zoé Prévoet, sans profession. — Hubert Desmet, plafonneur, et Hélène Dumont, moulineuse. —

Mariage. — Arthur Duprez, broyeur de chaînes, et Clémence Debarbieux, journalière.

Décès. — Rosalie Loef, veuve Brunin, 86 ans, sans profession, Ste-Marguerite, maison Spriet. — Jules Malaise, 59 ans, homme de peine, rue du Trou de Fouan.

Chronique Tourquennoise

GRÈVE TERMINÉE

Les ouvriers doubleuses de la maison Herbaux-Tibeaux fils, en grève depuis le 21 avril, vont reprendre le travail ce matin aux anciennes conditions.

NOS CONCITOYENS AU SALON DES ARTISTES FRANÇAIS

Voici les noms des artistes peintres tourquennois qui ont envoyé des œuvres au 132e Salon des Artistes Français :

M. Carlos Ruffin : « Marché sur les quais à Bruges » ; — « La Place du Marché, à Furnes ».

M. Max Carliez : « Moutons ».

M. Georges Dervaux : « Repassage à l'orphelinat ».

M. Ernest Desurmont : « Thé-tango » ; — « Un beau jour ».

M. Hippolyte Lety : « Nocturne ».

M. Charles Roussel : « L'appareillage ».

RENARD A DEUX PATTES

L'avant-dernière nuit, un malfaiteur inconnu s'est introduit dans le jardin de M. François Duquesne, maréchal-ferrant, rue de l'Epine, et a dérobé quatre poules et un coq ayant une valeur totale de 25 fr.

Une enquête est ouverte par M. Grossel, commissaire de police du 4me arrondissement.

FUNERAILLES

Une foule de plus de 1.500 personnes se pressait hier après-midi, aux obsèques du père de M. Abel Leveugle, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal.

Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Brassart, adjoint au maire ; Prot, inspecteur primaire ; Dramais, receveur municipal ; Barra, instituteur à Mouvaux ; Scalbert, conseiller municipal ; Willerval, secrétaire général de la Mairie ; Vaillant, adjoint au maire de Mouveaux ; Laverze, Hermant, Delescluse, Thiétfry, Heulot, conseiller municipal ; Maurice, directeur de l'Institut social ; Bernard, conseiller municipal ; Deborghère, administrateur des Hospices ; Loridan, président de la Solidarité ; Beltette, conseiller municipal ; des délégations du personnel enseignant, de la police, des pompiers, de l'octroi et de tous les services municipaux.

LE BON BEURRE

Samedi, vers dix heures du soir, un individu inconnu est entré en coup de vent dans le magasin de M. Dheulst-Liétard, rue Jeanne d'Arc, et s'est emparé, avec l'aide d'un complice, d'une motte de vingt kilos de beurre. La police informe.

POUR SAVOIR L'HEURE

Un malfaiteur inconnu s'est introduit dans la chambre de M. Théo Boon, locataire chez la veuve Ornaert, débitante, rue de l'Amiral-Courbet, 38, et s'est emparé d'une montre, enfermée dans une malle.

Une enquête est ouverte par le service de la sûreté.

POUR NOS POMPIERS

A la suite de l'incendie qui a réduit en cendres la bonneterie Lecoutre, rue de Dunkerque, et pour récompenser nos braves pompiers de leur dévouement, les patrons ont fait verser une somme de 100 francs dans leur caisse de retraite.

AIMABLE MARI

Samedi soir, le sieur Thes Charles, 29 ans, cidre-grèvier, demeurant rue de Gand, 761, a été mis en état d'arrestation pour ivresse et bris de clôture, chez M. Mercier Edouard, brocanteur, rue de Gand, 485, où demeure sa femme, séparée de lui depuis plusieurs semaines.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 3 mai 1914

Naissance. — André Hautlecœur, rue Desurmont, 75.

Décès. — Constant Desettre, 89 ans, sans profession, rue des Coulons, 36.

LEERS

AVANT LA BATAILLE

Dimanche prochain, les électeurs auront à choisir entre deux candidats absolument opposés, Dubled et Cléty. Il faut qu'ils votent librement, mais en connaissance de cause.

Aussi feront-ils bien de se rendre mercredi, à 8 heures du soir, salle veuve Méessiaen, en face de l'église, où aura lieu une grande réunion électorale publique et contradictoire. Ils y entendront : J. Leroy, président du groupe radical ; Lorthioir, conseiller général ; Debrabander, adjoint au maire de Roubaix ; Dubled, député, parler du scrutin de ballottage.

FLERS

LE SCRUTIN DE DIMANCHE. — Tous les électeurs de la commune sont invités à assister mercredi, à 8 heures du soir, à la grande réunion électorale publique et contradictoire, qui aura lieu salle du Cinéma Destonaines, rue de Lille.

Delporte, maire de Flers ; Cartier, délégué du Comité Fédéral ; Marius Véran, rédacteur au journal radical « La Fraternité », prendront la parole.

CENECH

AUX ELECTEURS. — Une grande réunion électorale publique et contradictoire aura lieu demain mardi, à 8 heures du soir, salle Delemaire.

Prendront la parole : Delbassée, maire ; Debaisieux, adjoint au maire de Roubaix ; Dubled, député.

Ordre du jour : Le scrutin de ballottage.

ASCQ

REUNION ELECTORALE. — Demain mardi, à 8 heures du soir, aura lieu, salle Emile Planck, une grande réunion électorale publique et contradictoire.

Chuffart, délégué du Comité Fédéral ; Debrabander, adjoint au maire de Roubaix ; Marius Véran, rédacteur au journal radical « La Fraternité », parleront tour à tour du scrutin de dimanche prochain.

COURSES DE TOURCOING

La troisième réunion de la Société des Courses de Tourcoing a, cette fois encore, été favorisée par un temps magnifique. La saison paraît devoir être plus heureuse que les nombreuses précédentes et certes les sports-men régionaux s'en réjouiront. L'affluence était considérable et les toilettes splendides eurent leur part d'admiration. Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué :

MM le Général Gallet, les commandants Kotzusky, du 6e chasseurs, Lapointe, du 43e, Delbreil du train des équipages ; Monsarrat, vétérinaire départemental, Daniel de Bourbon, directeur du Haras de Compiègne, L'Honoré, adjoint au maire de Tourcoing, Van de Weeghe, président du Club Hippique Lillois, Pouillet, vice-président de la Société des Courses de Tourcoing, G. Duvillier, Président du Cercle des officiers

Prix du Conseil Général. — Au trot monté ou attelé, 3.000 mètres — 9 inscrits, 5 partants.

1er, Kumel, à M. A. Verriest (Vandeginste) ; 2e, Iris, à M. P. Choquet (Propriétaire), gagnée de 10 longueurs, les autres loin.

Durée : 5'04, 5'10, 5'25.

Non placés : Kremlin, à R. Finet (Philippart), La Dorade, à Paul Six (Cnudde), Livadie, à A. Domicent (Renz fils)

	Pesage	Pelouse
Kumel G.	8.50	9.50
P.	6.50	7.00
Iris P.	7.50	8.00

Au départ, Iris s'élance et remonte tous ses concurrents. Il mène pendant deux tours complets. Malgré quelques tentatives de Kumel qui le passe en ce moment, et se détache pour gagner facilement de dix longueurs. Iris a fourni une belle course mais n'a pu tenir le train. Les autres qui ont galopé terminent très loin

Total des mises : 9635 francs.

2e COURSE. — **Prix de la Ville** (1er Heat). au trot monté ou attelé, en partie liée, rendement de distance par sommes gagnées. 1600 mètres — 4 inscrits, 3 partants.

1er, Eclaireur, à R. Finet (Philippart) ; 2e, Héros, à Le Hoc (Dambichon) ; 3e, Herminia, à Lavoil (Serry).

Durée 2'54, 2'54 1/5, 2'54 2/5.

Non placés : Indépendant, Ky1, Jarretière, Jupiter, Hélène, Joliette, Introuvable, Houblon Haubourdinoise.

	Pesage	Pelouse
Eclaireur G.	67.50	62.00
P.	25.50	20.50
Héros P.	13.00	13.50
Herminia P.	16.50	20.00

Héros prend la tête et mène à bonne allure devant Eclaireur qui le suit comme son ombre. Dans la ligne droite Eclaireur fournit un bel effort qui lui permet de gagner par une courte longueur. Herminia qui menait le second peloton se détache au même endroit pour terminer bon troisième.

Total des mises : 17.080 francs

3e COURSE. — **Prix du Club Hippique.** — Cross country, mixte, gentlemen. 4000 mètres. — 5 inscrits, 4 partants.

1er, Free Drinck, à M. Ay (M. Laterade) ; 2e, Pistolet, à M. René Pollet (Propriétaire). Durée : 5'54 3/5 ,deux longueurs.

Non placés : Aldo, à M. F. Masurel (Propriétaire) ; Champ Fleury, à M. Ce campeau (Propriétaire).

	Pesage	Pelouse
Free Drinck G.	17.00	19.00
P.	8.00	8.00
Pistolet P.	8.00	7.00

Course menée très vite, comme l'indique le chronomètre. Pistolet mène suivi de Champ-Fleury II. Après le premier pesage, Free Drinck prend la seconde position et Champ-Fleury il dérobe au passage de route et ne continue pas la course ; au passage de la rivière, il ne reste pour ainsi dire en course que Pistolet et Free Drinck Aldo, loin du dernier tournant, Free Drinck prend le meilleur sur Pistolet pour gagner facilement de deux longueurs Aldo très loin.

Total des mises : 5495 francs.

4e COURSE. — **Prix de la Ville** (2e Heat). — 14 inscrits, 12 partants.

1er, Herminier ; 2e, Eclaireur ; 3e, Héros ; 4e Jupiter.

Durée : 2'54, 2'55 2'55 3/5, 2'57 3/5.

Non placés : Indépendant, Kyd, Jarretière, Hélène, Joliette, Introuvable, Houblon, Haubourdinoise.

	Pesage	Pelouse
Herminia G.	18.00	25.50
P.	7.50	9.00
Eclaireur P.	10.00	10.00
Héros P.	9.00	10.00

Héros part en tête quoique poussant un temps de galop. A la fin du premier tour, l'ordre est Héros, Eclaireur, Herminia, Jupiter Dans la ligne droite Herminia prend le meilleur cependant qu'Eclaireur se place bon second devant Héros.

Total des mises : 14.105 francs.

5e COURSE. — **Prix de la Société des Steeple Chases de France.** — Régional, 2e Catégorie, 3000 mètres. — 6 inscrits, 4 partants.

1er, Facility, à M. Freman (Spares) ; 2e, Femina VII, à M. Bethouart (G. Hall), gagnée de deux longueurs.

Non placés : Fiancée II, à M. Vicart (Propriétaire), Gay Centre, à M. Autre (Mang. Matris).

Durée : 4'35 4/5.

	Pesage	Pelouse
Facility G.	11.50	14.50
P.	6.50	7.50
Femina P.	7.50	7.50

Au départ, Facility part en tête suivie de Fémina, Fiancée II à la queue du peloton et l'ordre ne change pas pendant le premier tour. Après le second passage face aux tribunes, le jockey de Gay Centre sauve difficilement la chute ; à l'obstacle du dernier tournant Fémina VII fait une grosse faute qui sans doute lui coûte la victoire ; l'arrivée se fait dans l'ordre ci-dessous : Facility gagnant de deux longueurs Fiancée à une longueur.

Total des mises : 10605 francs.

6e COURSE. — **Prix de la Ville**, 3e Heat. — 14 inscrits, 8 partants.

1er, Eclaireur ; 2e, Herminia ; 3e, Introuvable.

Non placés : Indépendant, Héros, Jupiter, Hélène, Joliette.

Durée : 2'54, 2'54 1/5, 2'55.

	Pesage	Pelouse
Eclaireur G.	15.00	19.00
P.	6.50	7.00
Herminia P.	6.00	6.50
Introuvable P.	11.00	19.50

Introuvable mène superbement jusqu'au dernier tournant et à ce moment Eclaireur et Herminia qui n'avaient cessé de l'inquiéter, le dépassent. La première place est enlevée très difficilement par Eclaireur devant Herminia et Introuvable dans l'ordre.

7e COURSE. — **Prix de Bondues.** — Steeple Chase militaire, 3000 mètres. — 5 inscrits, 5 partants.

1er, Maj. Breather, à M. Courtecuisse (Propriétaire) ; 2e, Balafré, à M. Letève (Propriétaire) ; Caboul, à M. Lemaire (Propriétaire).

Non placés : Fantassine, à M. Blanc (Propriétaire) ; Batistine, à M. Artanzoul (Propriétaire).

Durée : 4'11 4/5.

	Pesage	Pelouse
Maj. Breatherd G.	11.50	13.00
P.	8.50	8.50
Balafré P.	12.50	12.50

Bon départ où Fantassine et Baptistine mènent, Maj. Breatherd à quelques longueurs en arrière. Après le passage des tribunes, ce dernier se rapproche des leaders et prend la tête après le passage de la rivière. Au tournant après celle-ci Baptistine se dérobe. La course est toute dessinée et Maj. Breather augmente progressivement son avance pour arriver facilement premier. Le troisimo loin.

Total des mises : 9050 francs.

8e COURSE. — **Prix de la Prévoyance.** — Au trot monté ou attelé. — 15 inscrits 12 partants, 3000 mètres

1er, Grand-Vizir, à M. Deleau (Proprirtaire) ; 2e Gauloise, à M. Stal (Propriétaire) ; 3e, Krac, à M. Paul Six (Vandeginde).

Non placés : Karmouth, Illustre, Paulus, Dom Martin, Dure à Caire, Jenny, Jave, Czarine Echine, Violette.

Durée : 5'36 4/5, 5'42, 5'53.

	Pesage	Pelouse
Grand-Vizir G.	72.50	50.00
P.	18.00	15.00
Gauloise P.	22.50	22.00
Krac P.	52.50	32.50

Dès le départ, Violette prend la tête mais elle s'effondre pendant le premier tour. Grand-Vizir la remplace au commandement et augmente progressivement son avance. Il termine en tête loin devant Gauloise et Krac également loin.

Total des mises : 14.680 francs.

LILLE

UN JEUNE GLOBE-TROTTER

Le jeune Georges Dauchelle, 11 ans, demeurant rue d'Austerlitz, 90, est amateur de voyages. Plusieurs fois déjà il a quitté le domicile paternel. Malgré les remontrances qu'on lui fit, ce jeune globe-trotter est encore disparu depuis trois semaines.

Comme sa mère ne peut arriver à le corriger, elle a demandé de l'enfermer dans une maison de correction, dès qu'il serait retrouvé.

LE « BARBOTAGE » D'AUGUSTINE

Depuis cinq mois environ, la jeune Augustine Mercier, 19 ans, était au service, en qualité de servante, chez Mme veuve Depriez, rue Saint-Firmin, 27.

Elle semblait se plaire dans sa place, lorsqu'il y a quelques jours, la jeune fille disparut sans laisser d'adresse.

Un peu après son départ, Mme Depriez s'aperçut que la fille Mercier, originaire du Pas-de-Calais, lui avait dérobé des dentelles, un col de guipure une chemise et deux montres en argent.

Le préjudice causé à la volée s'élève à une centaine de francs.

La police, avisée, recherche activement l'indélicate servante.

LES REMORDS D'UN VOLEUR

Un ouvrier menuisier, Victor Delamotte, 26 ans, demeurant rue de la Justice, 14, à Lille, se présentait vers 11 matin, au bureau central de police de Boulogne-sur-Mer et déclarait qu'il venait se constituer prisonnier. Interrogé, il déclara :

« J'habite Lille. Vendredi, mon patron m'a envoyé à la gare de Fives-Lille avec 60 francs pour retirer des lettres de voiture. J'ai fait la noce et j'ai pris le train pour Boulogne. Le soir, j'ai joué avec un nègre, rue du Moulin-à-Vapeur. J'ai perdu tout ce qui me restait. Comme j'ai la conscience bourrelée de remords, je viens me constituer prisonnier. »

Il a été fait droit à sa demande et après avoir été l'objet d'un procès-verbal, il a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant son transfert dans notre ville, ce qui ne peut tarder.

DOMESTIQUES INDELICATES
La cuisinière a été de la revue

Employée en qualité de cuisinière dans une grande épicerie de la rue Gambetta, Marie D..., 63 ans, profitait de ses sorties pour emporter chez elle les marchandises subtilisées dans le magasin patronal.

Le manège de Marie ayant été découvert, une surveillance fut établie, et amena hier vers midi son arrestation, au moment où elle se disposait à regagner son domicile en emportant pour 25 francs de marchandises.

La police ayant été avisée, un procès-verbal pour vol a été rédigé à la charge de l'indélicate cuisinière.

LA RADIOLOGIE EN CAMPAGNE

Le docteur L. Duhain, médecin aide-major de 1re classe de réserve, a fait dimanche, aux membres de la section régionale du 1er corps d'armée de l'Union Fédérative des médecins de réserve et de territoriale, une très intéressante conférence sur « La Radiologie en campagne ».

Après avoir montré par quelques exemples la nécessité de cette nouvelle méthode d'examen pour le traitement des blessés de guerre, nécessité qui n'est plus contestée, puisque tous les gouvernements s'en préoccupent à l'heure actuelle, le conférencier a présenté et discuté la solution qui lui semble la plus pratique et la plus économique, et qui consisterait à attribuer à chaque corps d'armée ,deux voitures radiologiques automobiles de puissance moyenne.

Ces laboratoires roulants pourraient être utilisés avec fruit dès le temps de paix, et combler ainsi une lacune qui se constate encore dans un trop grand nombre d'hôpitaux militaires.

La démonstration de la voiture de radiologie de campagne, qui venait très heureusement illustrer cette conférence, a également intéressé au plus haut point les auditeurs.

RHUMATISANTS

GOUTTEUX & ARTHRITIQUES

Si vous voulez en finir avec vos douleurs, il importe de ne plus prendre l'effet pour la cause. Il y a des calmants qui endorment la douleur pendant quelques jours, mais il n'y a qu'un seul remède qui s'attaque à la racine même du mal et qui guérisse radicalement : c'est le **Traitement du Chartreux**, le plus puissant antirhumatismal connu, absolument inoffensif, véritable providence pour tous les arthritiques qui peuvent, à tout âge et avec la certitude de guérir promptement et radicalement, se soigner eux-mêmes sans rien changer à leur régime et à leur genre de vie habituels. — Brochure gratuite et franco. — **MALAVANT**, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, et toutes pharmacies. (Voir aux annonces.)

ARRONDISSEMENT DE LILLE

QUESNOY-SUR-DEULE

Tragique scène de famille

UNE MERE FRAPPEE A COUPS DE MARTEAU PAR SON FILS

Le hameau du Chien fut mis en émoi, vendredi soir, par une scène de famille qui faillit tourner au tragique.

Les membres de la famille Pype-D'Haisne ayant abandonné, il y a quelques mois, une petite ferme qu'ils exploitaient pour aller habiter à Wambrechies, revinrent au hameau du Chien, vendredi soir, afin d'y reprendre quelques instruments aratoires leur apartenant.

Une discussion surgit entre eux et Mme Pype, ayant pris à partie son fils Charles, âgé de 28 ans, reçut de celui-ci plusieurs coups de marteau sur la tête. Mme Pype s'abattit sur le sol et perdit connaissance.

Relevée et transportée dans un estaminet voisin, elle reçut les soins d'un docteur qui déclara que son état ne paraissait pas grave.

Elle a pu regagner son domicile.

La gendarmerie a ouvert une enquête sur cette scène de famille.

LAMBERSART

VOULAIT-IL LA TUER ?

Le sieur Théophile C..., 28 ans, chauffeur, demeurant à Tourcoing, avait fait la connaissance, il y a quelques mois, de la femme Erouard, 24 ans, habitant rue des Tilleuls, à Lambersart.

Vendredi soir, il se rendit chez elle et, pour un motif inconnu, la roua de coups. Le chauffeur revint ensuite à Lille où il fit l'achat d'un revolver, samedi matin. Puis, il alla guetter la sortie de son amie.

La femme Erouard, ayant appris la présence de C..., fit prévenir la police. C... fut arrêté, puis remis en liberté.

Il sera poursuivi pour ivresse, violences et port d'arme prohibée.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

HERIN

VIOLENT INCENDIE

Un violent incendie, provoqué par un feu de cheminée, a détruit une maison appartenant à M. Joseph Berquet.

Grâce à la promptitude des secours apportés par les pompiers d'Hérin et d'Oisy, on put préserver les écuries de la ferme et les maisons voisines. Néanmoins, celle occupée par Mme veuve Henri Libré, fut atteinte. Le toit fut en partie détruit et les meubles endommagés.

Les dégâts, pour celle-ci, s'élèvent à 2.000 fr.

M. Berquet estime à 16.000 francs les pertes qu'il subit.

Il y a assurance.

BRUAY-SUR-ESCAUT

LES AMAZONES. — Une discussion s'était élevée à l'estaminet Devallez, entre les femmes Delandi Vital, née Alice Vandeword, et Aimé Leclercq, née Eva Moreau.

Elles s'accusent réciproquement de s'être portées des coups.

Au cours de la bousculade, un carreau d'une porte fut brisé et Mme Delandi se blessa au poignet droit.

WALLERS

LES DRAPS. — Trois draps de lit, estimés 14 francs, ont été pris dans la cour de Mme veuve Duhem.

Plainte a été déposée.

CAMBRAI

AUTO CONTRE CHARRETTE. — Samedi, M. Marcel Capliez, négociant, rue des Cordiers, passait rue Froissart, dans une charrette anglaise. Survint l'automobile de M. Maurice Derieux, d'Avesnes-les-Aubert, qui culbuta la charrette. Les dégâts sont purement matériels.

VITRE BRISEE. — Hier soir samedi, vers 11 heures et demie, plusieurs individus frappèrent à l'estaminet François-Pluvinage, rue Tavelle. Comme le débitant ne voulait pas ouvrir, ils brisèrent une vitre d'une valeur de 10 francs, puis ils prirent la fuite.

CYCLO-CLUB CAMBRESIEN. — Aujourd'hui championnat sur un parcours de 50 kilomètres (Cambrai-Bertincourt, aller et retour).

Le temps était très favorable. Sont arrivés : 1er, Lemay ; 2e, Déjardin de Lemer ; 3e, Aumouvrt ; 4e, Bracq.

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

HONNECOURT

UN GAMIN CAMBRIOLEUR. — M. Mann, débitant, s'était rendu avec sa femme, à un enterrement. Un gamin, le jeune Chavineau, 11 ans, profita de l'absence de ceux-ci pour essayer de fracturer la porte de leur maison, dans l'intention évidente de pénétrer à l'intérieur pour voler. Il fut dérangé dans sa besogne par les voisins.

MALACEINE

Crème de toilette très moderne, très hygiénique, de parfum très fin, maintient la peau douce et fraîche. Gde Magasins, pharm